

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD381

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 44, substituer aux signes et aux mots :

« , outre le président du conseil d'administration, »,

les mots :

« le président du conseil d'administration et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.